



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190321-2019_03_040-DE

SÉANCE DU 21 MARS 2019

2019-03-040 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 15 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint Martin de Laye , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Dominique BERNESCUIT , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Loïc MANON , Denis SIRDEY

Absents :

Jérôme COSNARD, Jean-Luc LAMAISON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Eric LACOUME, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gérard HENRY pouvoir à Jean François MARTINEZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Bernard PIOT, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

IMMOBILIER INSTITUTIONNEL

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 42 RUE JULES FERRY

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué en charge de l'immobilier institutionnel,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article 5211-37 du CGCT précisant que dans le cadre d'une cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un EPCI, l'avis des services des domaines est réputé donné à l'issu d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.

Vu la saisine de l'avis des domaines en date du 16 janvier 2019 (conformément à l'article L. 1311-12 du CGCT, l'avis de l'autorité compétente de l'État est réputé donné à l'issu d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité) ;

Considérant l'intérêt de La Cali de réunir ses services au sein d'un siège unique,

Considérant que cette nécessité permettra de renforcer la cohésion inter-service et perfectionner la dynamique de synergie dans les actions de La Cali

Considérant que la SCI IMMOFI est propriétaire d'un ensemble immobilier d'une surface de 2283 m2 situé sur les parcelles section CN33 et CN34, 42 rue Jules Ferry à Libourne, comprenant un sous-sol et un rez-de chaussée occupés par le Trésor public, un étage nouvellement restauré et aménagé pour recevoir des bureaux, et 20 places de stationnement dont 10 sont attribuées au Trésor public.

Considérant que le bail civil avec promesse unilatérale de vente sur une période déterminée conclu entre la SCI IMMOFI LIBOURNE et La Cali le 9 avril 2018, modifié par deux avenants en date du 28 juin 2018 et du 14 mars 2019, permet à La Cali de demander la réalisation de la promesse de vente à compter du 1^{er} janvier 2019, à un prix de 3 656 739,31 euros hors frais, droits et honoraires qui seront à sa charge.

Vu l'avenant n°1 au bail civil avec promesse unilatérale de vente conclu le 28 juin 2018 et ayant pour objet l'intégration de travaux de mise en conformité supplémentaires pour un montant de 45 804,17 euros ;

Vu l'avenant n°2 au bail civil avec promesse unilatérale de vente conclu le 14 mars 2019 et ayant pour objet l'intégration de travaux complémentaires dans l'aménagement des bureaux pour un montant de 10 934,60 euros ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- d'approuver l'acquisition par La Cali de l'immeuble sis 42 rue Jules Ferry à Libourne à un prix de 3 656 739,31 euros.
- de décider que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente (réitérations comprises si besoin) ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 28 mars 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

